

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au Complexe Sportif – salle du Dojo – Boulevard du 8 mai 1945 à DENAIN (59220), afin de garantir des conditions satisfaisantes de sécurité, de santé et de confort pour les élus, les agents municipaux et le public, en raison des conditions climatiques particulières liées à l'épisode de canicule. Il s'est tenu à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 19 Juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 27

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, RYSPERT, COTTON, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOU, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, BOUILLEZ, HOCHART, FEDDAL.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (pouvoir à Monsieur DERGHAL), Madame ZEGGAR (pouvoir à Monsieur COTTON), Madame THUROTTE (pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI), Monsieur DUCHEMIN (pouvoir à Monsieur SANCHEZ), Madame DUFOUR-MALLE (pouvoir à Madame DUPONT), Madame WATTEAU (pouvoir à Madame BOUILLEZ), Monsieur BRAILLY (pouvoir à Monsieur HOCHART), Madame MESSAOUI (pouvoir à Monsieur FEDDAL).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 8 : ATTRIBUTION DE L'AIDE AUX LOYERS COMMERCIAUX.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Par délibération n° 12 en date du 15 Décembre 2022, le Conseil Municipal votait le renouvellement du dispositif d'aide aux loyers commerciaux.

Depuis 1 nouveau dossier a été déposé en Mairie. Il s'agit de l'implantation d'un institut de beauté intitulé « L'Atelier AS » sis 219 rue de Villars à Denain.

Après instruction du dossier, la Commission d'attribution s'est réunie le 18 juin dernier et a étudié ce dossier.

■ Dossier de Madame AGGOUNE Sabrina (commerce L'Atelier AS) 219 rue Villars à Denain :

Après instruction du dossier, les membres de la commission ayant relevé que tous les critères d'éligibilité sont satisfaits, ils ont émis un avis favorable à l'unanimité à l'attribution de l'aide aux loyers commerciaux pour ce dossier.

Pour rappel, Madame AGGOUNE sollicite une aide d'un montant global sur trois ans de 11 700 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

● **D'ACCORDER** l'attribution de l'aide aux loyers commerciaux pour le dossier de Madame AGGOUNE.

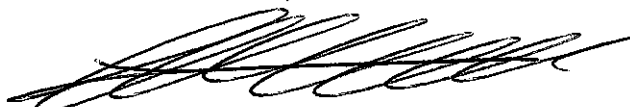
.../...

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions avec la personne concernée et à procéder aux versements des fonds tels qu'ils sont établis dans les modalités d'attribution de l'aide.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

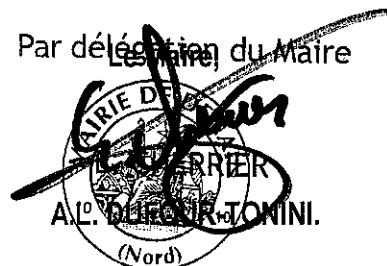
Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Par délégation du Maire



A.L. DUFRENIER
(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....